



## Prix élevé d'un mitigeur

Par **Celinelcie**, le 17/11/2016 à 10:59

Bonjour,

Suite à une fuite du mitigeur de ma douche, j'ai fait intervenir un plombier qui m'a changé ce dernier.

Le mitigeur en lui-même, de marque Garvis, m'a été facturé 438€. Sans la main d'oeuvre, donc. Sur le coup, je n'ai pas réagi, mais en regardant sur Internet, je vois qu'il existe énormément de mitigeurs beaucoup moins chers.

Ma question est : sachant que j'ai déjà fait le chèque, puis-je avoir un recours pour contester le prix exorbitant du mitigeur, et puis-je demander à la société de m'en mettre un moins cher, quitte à l'acheter moi-même ?

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

PS : pour info, j'ai téléphoné ce matin à la société en question et j'ai eu la réponse classique du "la personne n'est pas là, rappelez cet après-midi".

Par **youris**, le 17/11/2016 à 11:27

bonjour,

vous avez accepté la pose de ce mitigeur, et vous avez payé, donc il sera difficile de contester sachant que cet appareil n'étant plus neuf, le plombier ne le reprendra pas.

il vaut mieux demander un devis avant l'intervention.

salutations